

LE POIDS DE L'HÉRITAGE

Pour mesurer les enjeux de l'adaptation de la défense française à l'après-Guerre froide, il faut partir de l'héritage du passé.

PAR FRÉDÉRIC BOZO

L'HÉRITAGE, C'EST D'ABORD UN CADRE CONCEPTUEL FORMÉ, DEPUIS Charles de Gaulle et jusqu'à maintenant, par un triple postulat: le postulat de la permanence et de la centralité de l'État-nation comme élément irréductible du jeu stratégique; celui de l'inéluctable transformation du système européen et mondial au-delà d'un affrontement bipolaire qui ne pouvait qu'être une parenthèse historique; celui, enfin, de la nécessaire évolution de l'Alliance en un arrangement stratégique liant, à parité, l'Amérique à l'Europe.

L'héritage, c'est ensuite un système de forces dont les structures et les doctrines d'emploi se sont inscrites dans ce cadre conceptuel. La priorité presque absolue donnée au nucléaire en a évidemment constitué la caractéristique principale. C'est en son nom que la France a mis sur pied, en trois décennies, un arsenal nucléaire unique en son genre, celui d'une mini-superpuissance, dotée de tout ou presque, même s'il est à la mesure, évidemment réduit à ce que peut faire une simple puissance moyenne. D'où le souci d'une réelle indépendance technologique et la volonté de disposer d'une panoplie complète de systèmes d'armes, stratégiques et préstratégiques, organisés en une triade. D'où, malgré une conception théoriquement minimale de la dissuasion, un effort constant de modernisation, d'adaptation et d'expansion de l'arsenal. D'où, enfin, un coût financier considérable, absorbant le plus souvent plus de 30 p. 100 des dépenses d'équipement militaire du pays.

Mais la priorité nucléaire des trente dernières années, ce fut aussi une doctrine stratégique bien précise, mettant plus que toute autre l'accent sur la prévention d'un conflit que risquait d'entraîner une escalade rapide et incontrôlée vers l'apocalypse nucléaire. De là l'opposition, au sein de l'OTAN, à une «riposte graduée» jugée de nature à réintroduire l'éventualité d'un grand conflit en Europe. Dès lors, parent pauvre de la défense française, les forces conventionnelles ont naturellement été, depuis les années 1960, configurées en fonction du primat du nucléaire. L'idée même d'un combat prolongé en Europe centrale étant exclue par un concept stratégique privilégiant la manoeuvre de dissuasion, les forces classiques ont donc été jusqu'ici caractérisées par un format, un volume d'équipement et une durabilité relativement réduits.

L'héritage, c'est enfin une approche particulière de l'Alliance. Mais ce qui a été mis presque exclusivement sur le compte d'une quête de la grandeur, voire, par certains, d'une tentation de «non-belligérance», à savoir la décision prise en 1966 de rompre avec l'intégration atlantique, a été en réalité beaucoup plus subtil quant aux objectifs, et beaucoup plus pragmatique quant aux modalités. Car s'il s'agissait de restaurer une certaine souveraineté stratégique française, il s'agissait aussi et surtout d'anticiper le dépassement des blocs. Et peut-être plus encore de prendre date pour le jour où, enfin, le projet d'une Europe de l'Ouest stratégiquement autonome pourrait se concrétiser.

EN SOMME, À BIEN DES ÉGARDS, LE RETRAIT FRANÇAIS PAR RAPPORT À L'OTAN s'est inscrit dans une perspective non pas étroitement nationale, mais également européenne. Quant aux modalités de ce retrait, si la décision de 1966 a bien marqué une rupture au sein de l'organisation intégrée, elle a laissé la place, après les accords Ailleret-Lemnitzer en 1967, à une relation France-OTAN unique en son genre. Cette dernière était parfaitement satisfaisante du point de vue militaire au regard des engagements de la France envers la défense commune, surtout que politiquement, elle était de nature à lui rendre sa personnalité et sa solidité d'allié à part entière.

Tel est, décrit à grands traits, l'héritage. Or, depuis 1989, trois révolutions stratégiques remettent profondément en cause les postulats de la politique française de défense et de sécurité et constituent pour elle un défi à long terme. La chute du mur de Berlin en 1989, la guerre du Golfe en 1990-1991

et enfin, le sommet de Maastricht en 1991 : tels sont les événements qui vont de pair avec le triptyque stratégique constitué par la désintégration à l'Est, les nouveaux désordres mondiaux, et l'intégration en Europe de l'Ouest.

Désintégration à l'Est, tout d'abord. Avec la fin de la Guerre froide, la France perd un concept à la fois explicatif et organisateur de sa politique de défense. Le principal défi, pour une nation qui a constamment besoin d'une mission, sera, dans les années à venir, soit de s'en inventer une nouvelle, soit, beaucoup plus probablement, de vivre sans un concept stratégique fort.

Mais beaucoup plus concrètement, la fin de l'affrontement bipolaire met en cause le système de forces et le corps de doctrines mis au point au cours de trois décennies. Constat qui s'impose en premier lieu pour l'arme nucléaire, dont la primauté comme instrument d'équilibre des tensions en Europe ne peut que s'estomper. Certes, l'atome demeure, pour la France, un ressort essentiel de la sécurité. Mais, désormais, la plupart des scénarios de conflit sur le Vieux Continent, parce qu'ils ne sont pas susceptibles d'intéresser ses intérêts vitaux (que l'on pense à la crise yougoslave) ne justifient pas, de ce fait le recours à la menace du nucléaire, encore moins son emploi effectif. En cela, l'atome devient bien, pour la France comme pour les autres, une «arme de dernier recours». Après y avoir tant investi, elle devra donc réduire la part du nucléaire dans sa politique de défense, tant pour ce qui concerne la programmation que la doctrine. La nouvelle situation stratégique oblige la France, pour la première fois peut-être, à mettre en oeuvre un régime de dissuasion réellement minimale.

DE MÊME, LE RÔLE ET LA STRUCTURE DES FORCES CONVENTIONNELLES DEVONT évoluer. Configurées pour faire face, en Europe, à une menace massive et à la perspective d'un affrontement violent mais bref, ces forces sont aujourd'hui mal adaptées au nouveau contexte européen. La participation de la France à des opérations de sécurité collective, dans un éventail de missions qui peut s'étendre de l'interposition à la coercition, requiert des forces mobiles et capables d'un engagement prolongé, loin de leurs bases, qu'il y ait ou non combat. Certes, la France a d'une certaine manière anticipé, dès le début des années 1980, ces spécifications stratégiques en se dotant de la Force d'action rapide (FAR) et en esquissant, dès 1989, un projet de rationalisation et de restructuration ambitieux de ses armées (le plan «Armées 2000»). Mais c'est une armée beaucoup plus ramassée dans ses effectifs, mieux équipée, capable d'opérations interarmées et d'interventions lointaines en synergie avec d'autres forces nationales, qui devra émerger.

D'où les enjeux des nouveaux désordres mondiaux. La nature des problèmes de sécurité du «Sud» n'est désormais plus essentiellement différente de celle des problèmes de sécurité de l'Europe orientale et balkanique, voire de l'étendue soviétique : conflits de frontières, affrontements entre minorités, dangers liés à la prolifération des engins balistiques et/ou nucléaires et chimiques, tels sont les principaux ingrédients du nouveau désordre mondial avec lequel la France doit se tenir prête à compter.

La participation française aux opérations «Bouclier du désert» puis «Tempête du désert» a évidemment mis en relief les problèmes d'adaptation de l'outil militaire à ces nouvelles réalités stratégiques. L'opération «Daguet», qui a fait intervenir à peine 16 000 hommes sur près de 500 000, n'a certes pas constitué un apport essentiel au dispositif, principalement américain, mis en oeuvre pour libérer le Koweït. Mais elle aura été plus qu'un simple appoint, dans la mesure où la division française, bien adaptée à son rôle sur le flanc des forces américaines, aura permis de mettre en valeur un savoir-faire in-